

SUJET :

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

Chaque intercommunalité a sa propre politique de gestion des déchets. Sur 2021, chaque finistérien paiera en moyenne 95 € à la collectivité pour l'enlèvement de ses déchets.

Sur notre communauté des communes du Pays de Landivisiau en 2021, ce sera **145 € pour une personne et 210 € pour deux personnes et plus, soit une augmentation de 18% par rapport à 2020.**



La décision :

Votée le 15 décembre dernier au Conseil Communautaire par 42 élus sur 45 membres sur la base d'une proposition prévisionnelle comptable de la commission environnement, qui, à notre échelle locale de Plouvorn, nous a été transmise par Monsieur Le Maire en date du 22 décembre 2020 : « pour que les élus municipaux comprennent cette évolution ».

Notre positionnement :

Oui, nous comprenons le respect d'obligation réglementaire d'équilibre du budget 2021.
Oui, nous comprenons ces chiffres mais non, nous n'acceptons pas cette décision purement comptable, prise sans concertation à l'échelle locale ; et qui se résume à retrouver l'équilibre par une augmentation de 456 502 € de la redevance, qui pèsera sur chaque citoyen.

Dès 2019, Philippe BRAS alertait la précédente municipalité de Plouvorn sur une énième hausse de cette redevance. En 2021, son constat est simple : cette taxe a augmenté de 50% en 6 ans ... Mais jusqu'où les citoyens vont-ils pouvoir accepter ces hausses consécutives ? Malheureusement, si l'on suit cette étude, il convient de se préparer à une nouvelle hausse en 2022 !

Une étude purement comptable ... :

Cette étude comptable est claire avec un résultat prévisionnel 2021 de - 452 581,41 € comprenant :

- une hausse du coût de traitement des encombrants, une augmentation du coût du tri, une augmentation due à la création d'un poste de collecte supplémentaire.
- une baisse du prix de reprise des matériaux, une baisse des soutiens CITEO

Mais cette étude n'est pas complète et aurait dû prendre en compte d'autres aspects économiques et sociaux de notre territoire :

- Quelles conséquences aura cette augmentation sur les foyers à faibles revenus ?

- Que vont penser tous les citoyens de leurs efforts individuels de tris sélectifs, de leurs déplacements en décharges, de leurs éco-participations lors de leurs achats ?
- Comment les communes ne peuvent-elles pas prendre en compte les coûts qu'elles supportent seules du fait de décharges sauvages ou même de déchets qui « s'échappent » dans la nature lors de la collecte ?
- Que penser de la baisse des soutiens CITEO (-70 000 € pour cause COVID car les camions ne pouvaient pas circuler pour se rendre en Mayenne) ... est-ce au contribuable de compenser ?
- Que penser de ce coût qui augmente pour chaque foyer sans considération aucune des entreprises polluantes qui s'installent sur le secteur, ni des autres ouvrant ou fermant dans la communauté des communes ?
- Que d'exemples que nous pourrions continuer à étayer...

Nous pourrions aussi nous interroger sur d'autres points :

- Le mode de calcul de cette redevance : que l'on soit 10 adultes ou 2 adultes, le tarif est le même : 210 € par logement. La production de déchets est-elle identique, les coûts de traitement équivalents ?
- Son mode de règlement : certaines intercommunalité proposent une mensualisation.

Et les autres ?

Parlons des Communautés des Communes voisines qui procèdent autrement : celle de Lesneven est partie sur le schéma « pollueur payeur » au poids des déchets émis, les Communautés des Communes du Haut Léon et de Morlaix proposent une taxe et non une redevance. Ainsi, la taxe est calculée sur la valeur foncière de votre bien immobilier.

En exemple de la commune de Saint Thégonnec-Loc Eguiner, avec une base foncière de 1461 et un taux de 9,54%, le montant de la taxe est de 139 € à l'année. Nous vous invitons à prendre votre taxe foncière, à regarder votre base et à calculer. Pour autres exemples, la commune de Locquénolé est à 8,96%, la commune de Santec à 9,93%...

En conclusion

Il y a un défaut de concertation dans la prise de ce genre de décisions et c'est le contribuable qui en fait les frais et qui paye toujours plus ... Plusieurs actions sont en cours sur ce sujet afin d'alerter les élus et nous soutenons ces initiatives citoyennes. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous faites partis de ceux qui disent NON !